



Communiqué de presse AG/SHC/3798

Troisième Commission
35^e séance – matin

COMMISSION SOCIALE: LA MONTÉE DU RACISME, FAVORISÉE PAR LA SURDÉTERMINATION DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME, MET EN DANGER LA DÉMOCRATIE

La montée du racisme et de la xénophobie représente la menace la plus grave contre la démocratie. C'est en ces termes que le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, M. Doudou Diène, a ouvert le débat de la Troisième Commission sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Durban et sur le droit à l'autodétermination. Sur ce dernier point, la Rapporteuse spéciale sur l'utilisation des mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination, Mme Shaista Shameen, a notamment lancé une piste de réflexions autour de l'opportunité de réglementer l'activité des entreprises privées de sécurité en vue de distinguer les entreprises bona fide de celles qui ont recours à des activités de mercenariat qui portent atteinte aux droits de l'homme et au droit à l'autodétermination.

...

DROITS DES PEUPLES À L'AUTODÉTERMINATION

...

Rapport du Secrétaire général (A/59/376)

Le rapport rend compte de l'examen de la question intitulée « Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son application aux peuples assujettis à une domination coloniale ou étrangère, ou à l'occupation étrangère » à la soixantième session de la Commission des droits de l'homme, et de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice sur la question des conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé.

La Commission des droits de l'homme a examiné la question et a adopté à ce titre trois résolutions: la résolution 2004/3 sur la situation en Palestine occupée, la résolution 2004/4 sur la question du Sahara occidental, et la résolution 2004/5 sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination.

Dans son avis consultatif du 9 juillet 2004, la Cour internationale de Justice a conclu que l'édification du mur qu'Israël était en train de construire dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est, et le régime qui lui était associé, étaient contraires au droit international.

...

La Commission était aussi saisie d'une **lettre adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan** auprès de l'ONU, transmettant un mémorandum sur les aspects juridiques du conflit qui touche, en République d'Azerbaïdjan, le Haut-Karabakh et la région avoisinante (A/59/66 – S/2004/219), et d'une **lettre adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine** auprès de l'ONU sur le « plan de désengagement » israélien.

...

Débat général

...

M. MOHAMED ABDELSATTAR M. ELBADRI (Égypte) ...

...

Ce même principe s'applique au peuple palestinien occupé, a-t-il poursuivi. Les Palestiniens sont privés de leurs droits de l'homme et leur droit à l'autodétermination, ce qui constitue une discrimination à leur égard, a souligné le délégué. Estimant qu'Israël constituait la dernière forteresse de la colonisation, il a conclu en indiquant qu'Israël devait comprendre que l'occupation des territoires occupés était condamnée par la communauté internationale et qu'elle était une source d'instabilité et de haine qui remettait en cause l'existence pacifique entre les peuples.

M. XIE BOHUA (Chine) a souligné que l'élimination du racisme et de la discrimination raciale était une responsabilité des gouvernements, qui doivent tout mettre en œuvre pour s'attaquer aux nouvelles formes que prennent ces phénomènes. Il a appelé les gouvernements à ratifier la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et à souscrire à la Déclaration de Durban et à son Plan d'action. Il s'est félicité des efforts du groupe de travail intergouvernemental de la Commission des droits de l'homme sur l'application de la Déclaration de Durban et de son Plan d'action sur le « racisme et la santé » et le « racisme et Internet ». Il a enfin appelé à la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

...

* * * * *